

Accord-cadre national : **La Branche retraite et prévoyance s'engage** **pour le développement de l'emploi et des compétences**

Les partenaires sociaux de la Branche retraite et prévoyance signent un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) avec le Ministère du travail pour leurs 32 000 salariés.

La Branche professionnelle de la retraite complémentaire et de la prévoyance est composée des effectifs des groupes paritaires de protection sociale, qui exercent à la fois les activités de gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco et d'assurances de personnes, notamment **AG2R La Mondiale, Agrica, Apicil, Klesia, Malakoff Mederic Humanis, ProBTP**. En terme d'emplois, elle recouvre plus de 60 métiers dans des domaines très variés : relation client, finance, informatique, marketing, action sociale...

Les entreprises de la branche exercent leurs activités dans un contexte en pleine évolution, qui nécessite **d'enrichir et d'adapter les compétences de leurs collaborateurs aux métiers de demain**. La montée en puissance de l'inter-régimes et demain la création annoncée d'un système universel de retraite sous-tendent de profonds changements pour les activités de la retraite complémentaire. Quant aux activités assurantielles, la pression concurrentielle déjà importante devrait se renforcer à l'avenir. Au-delà de ces évolutions, la structure démographique même de la branche laisse prévoir un départ à la retraite d'environ 10% des collaborateurs d'ici 3 ans et pose la question de la transmission des savoir-faire sur les métiers à haute technicité.

Pour anticiper ces nombreux défis, les partenaires sociaux de la branche ont pris l'engagement dans leurs **orientations stratégiques 2019-2022**, d'apporter aux entreprises et aux salariés de la branche les aides nécessaires à la sécurisation des parcours professionnels. En répondant à l'appel d'offres lancé par le Haut-commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, ils ont entériné leur engagement pour les 2 prochaines années, dans un plan d'action intitulé « Dynamique compétences ».

L'Etat et les partenaires sociaux de la branche fixent deux axes d'interventions prioritaires

Le premier comprend une **phase de sensibilisation des équipes**. Elle implique au préalable un long travail d'analyse des situations professionnelles des métiers ciblés - conseiller retraite, gestionnaire des liquidations de retraite, chargé de recouvrement..., une cartographie des caractéristiques métiers, des activités et des compétences et enfin la création de référentiels d'activités et de certification. La branche partagera ces résultats avec des branches connexes à la sienne.

Le deuxième axe vise à mettre en place un **dispositif global d'accompagnement des projets professionnels - individuels et collectifs - et de la mobilité**. Le projet intègre notamment la création dans les mois à venir d'un outil digital type plate-forme, qui permettra au collaborateur d'identifier les aires de mobilité envisageables d'après ses compétences et de définir celles manquantes pour postuler à un autre métier de son choix.

La Branche retraite complémentaire et prévoyance est mandatée par l'Etat et les partenaires sociaux de la branche pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord-cadre et en assurer le suivi. Un comité de suivi est prévu chaque trimestre en présence d'un représentant de l'Etat.

« Ce plan d'actions pour l'emploi et les compétences répond à la volonté réaffirmée par les partenaires sociaux de notre branche d'offrir des perspectives d'avenir à nos collaborateurs. Toute la branche retraite et prévoyance est en marche pour prendre part aux transformations à venir. Parce qu'ils sont les acteurs de ces changements, nous accompagnons nos collaborateurs dans la valorisation de leur haute-technicité, l'enrichissement de leurs compétences et leur adaptation aux métiers de demain », commente **François-Xavier Selleret, Président de l'Association d'Employeurs des Institutions de Retraite et de Prévoyance et Directeur général de l'Agirc-Arrco.**

À propos de la Branche professionnelle Retraite complémentaire et Prévoyance

Elle représente 32 000 salariés travaillant au sein de 13 groupes paritaires de protection sociale (métropolitains et outre-mer), qui assurent chacun la gestion de la retraite complémentaire obligatoire Agirc et Arrco. Le régime Agirc-Arrco, géré par les partenaires sociaux, couvrent 18 millions de salariés et plus de 12 millions de retraités.

Les groupes de protection sociale développent également des services d'assurance de personnes pour les entreprises, les salariés et les retraités.

Contact presse

Virginie Belloir – Agirc-Arrco 01 71 72 12 49 - vbelloir@agirc-arrco.fr | dcpresse@agirc-arrco.fr